

International Comfort Products Certificat de garantie limitée

PRODUITS COUVERTS : SYSTÈME CLIMATISEUR ET THERMOPOMPE BIBLOC POUR ZONE SIMPLE DE CAPACITÉ DE REFROIDISSEMENT DE 9 000 – 36 000 BTUH (voir tableau ci-dessous)

Pour l'entretien ou la réparation :

Contactez un revendeur agréé ou un technicien d'entretien de système CVAC de votre choix. Si vous avez besoin d'aide pour trouver un revendeur de la marque de votre équipement consultez le site Internet suivant : www.icpusa.com.

Enregistrement du produit : Vous pouvez enregistrer votre produit à l'adresse Internet suivante : www.icpusa.com/productregistration.

Veillez inscrire la date d'installation ainsi que le modèle et le numéro de série dans les cases ci-dessous réservées à cet effet et conservez ce certificat de garantie limitée dans vos dossiers.

Numéro de modèle _____

Numéro de série _____

Date d'installation _____

Installé par _____

Nom du propriétaire _____

Adresse d'installation _____

International Comfort Products (« ICP ») garantit ce produit contre toute panne engendrée par un défaut de matériaux ou de fabrication dans le cadre d'une utilisation et d'un entretien normal comme décrit ci-dessous. Toutes les périodes de garantie débutent à la date de l'installation originale pour les durées, en années, listées ci-dessous. Si une pièce s'avère défectueuse durant la période de garantie applicable, la responsabilité de ICP se limite à la fourniture d'une pièce neuve ou reconditionnée, à la seule discrétion d'ICP, pour remplacer la pièce défectueuse sans qu'elle ne soit facturée au client. Alternativement, et à sa discrétion, ICP offrira un crédit du montant du prix d'usine d'une pièce neuve équivalente à faire valoir sur le prix d'achat public d'un produit ICP neuf. Ces obligations représentent les seules obligations exclusives de ICP, sauf exceptions mentionnées dans le présent document, dans le cas d'une défectuosité d'un produit couvert dans le cadre de la présente garantie. Toutes les garanties exprimées dans ce document sont soumises aux provisions, conditions, limitations et exclusions listées ci-dessous et au dos de ce document.

APPLICATION RÉSIDENIELLE INDIVIDUELLE AVEC PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

Cette garantie couvre l'acheteur original. La durée de la garantie, en années, est listée dans le tableau ci-dessous et est entièrement transférable aux propriétaires subséquents.

Détails de la garantie

Famille de produit	Années de garantie	
	Compresseur	Pièces
DLF	ne s'applique pas	5
DLC	7	5

AUTRES APPLICATIONS RÉSIDENIELLES (APPARTEMENT, IMMEUBLES D'HABITATION EN LOCATION, ETC.)

La période de garantie est de 5 ans sur le compresseur et les autres pièces sont garanties 1 an. la garantie est offerte uniquement au propriétaire original et n'est pas transférable.

AUTRES APPLICATIONS

La période de garantie est de 5 ans sur le compresseur et les autres pièces sont garanties 1 an. la garantie est offerte uniquement au propriétaire original et n'est pas transférable.

RECOURS LÉGAUX: Le propriétaire **doit** aviser l'Entreprise par écrit, sous forme d'une lettre certifiée ou enregistrée adressée «ICP Warranty Claims, P.O. Box 4808, Syracuse, New York 13221, USA», de tout défaut ou anomalie concernant le produit, laquelle doit contenir une description du défaut ou de l'anomalie, ainsi qu'une demande formelle de réparation, de remplacement ou de toute autre action appropriée. Cette lettre doit être postée au moins trente (30) jours avant tout recours légal ou poursuite en justice.

International Comfort Products

Certificat de garantie limitée

CONDITIONS :

La garantie limitée ne s'applique que si les conditions suivantes sont remplies :

1. Si la date originale d'installation ne peut être vérifiée, la période de garantie commence alors quatre-vingt dix (90) jours à partir de la date de fabrication (tel qu'indiqué par le numéro de modèle et le numéro de série). Lorsqu'un produit est installé dans une maison neuve, la date d'installation est la date d'achat originale de la maison par le propriétaire au constructeur.
2. Une preuve d'achat peut être demandée lors des interventions.
3. L'installation de l'appareil et les travaux effectués sous garantie doivent être effectués par un distributeur ou un entrepreneur agréé.
4. L'appareil doit être installé dans le respect des instructions d'installation fournies par ICP et dans le respect des réglementations locales. Une mauvaise installation pourrait mettre en danger les occupants de l'édifice ou endommager le produit.
5. L'appareil doit fonctionner dans le respect des instructions fournies dans le manuel de l'utilisateur livré par ICP avec chaque appareil. Le produit ne doit pas faire l'objet d'une mauvaise utilisation.
6. La plaque signalétique de l'appareil ne doit pas être séparée de ce dernier ni rendue illisible.
7. Une preuve d'un entretien périodique adéquat durant la période de garantie, un minimum d'un entretien annuel est demandé, doit être fournie.
8. L'appareil doit être installé et situé dans les 48 états continentaux des É.U., en Alaska, Hawaii, Porto Rico, ou au Canada.
9. Les garanties ne s'appliquent qu'aux produits situés sur leur lieu d'installation original.
10. Les pièces défectueuses doivent être renvoyées au distributeur, par l'intermédiaire d'une agence d'entretien et de réparation, pour obtenir un crédit.

LIMITATIONS DE GARANTIES — Toutes les garanties implicites (et les conditions implicites au Canada) incluant les garanties implicites ou les conditions de qualité marchande ou d'aptitude à remplir un usage particulier sont de part le présent document limitées aux durées exprimées dans la garantie limitée qui s'applique. Certains états ou provinces ne permettent pas de limiter la durée d'une condition ou d'une garantie implicite, il est donc possible que cette limitation ne s'applique pas dans votre cas. Les garanties expresses exprimées dans ce document sont exclusives et ne peuvent être altérées, élargies, ou changées par un distributeur, un revendeur ou toute autre personne, quelle qu'elle soit.

CETTE GARANTIE NE COUVRE PAS :

1. Les coûts de main d'œuvre et autres coûts de diagnostic, de réparation, de démontage, d'installation, d'expédition, de réparation ou de manutention des pièces défectueuses et des pièces de remplacement, ou d'appareils neufs.
2. L'entretien normal décrit dans le manuel d'installation et dans le manuel de l'utilisateur, incluant le nettoyage de l'échangeur, le nettoyage et/ou le remplacement des filtres et la lubrification.
3. Les dommages ou les réparations engendrés par une mauvaise expédition ou manutention, une installation défectueuse, une mauvaise application, un abus, un mauvais entretien, des modifications non autorisées, et/ou un mauvais fonctionnement.
4. Un refus de démarrage ou de dommages dus à des conditions de tension, des fusibles grillés, de disjoncteurs ouverts, ou l'insuffisance, l'indisponibilité ou l'interruption d'énergie électrique, le fournisseur de service Internet ou de services mobiles support d'appareil ou de votre réseau domestique.
5. Les dommages ou les réparations qui résultent d'inondations, de vents violents, d'incendies, de la foudre, d'accidents, d'environnements corrosifs (à l'exception des unités conçues spécifiquement pour les environnements côtiers), la rouille et l'usure, ou autres conditions qui échappent au contrôle de ICP.
6. Les pièces non fournies ou désignées par ICP, ou les dommages qui résultent de leur utilisation.
7. Les coûts d'électricité ou de combustible, ou une augmentation des coûts d'électricité ou de combustible, pour quelque raison que se soit, incluant l'utilisation complémentaire ou inhabituelle d'un chauffage électrique d'appoint.
8. **Tout dommage matériel ou commercial, spécial, indirect ou consécutif de quelque nature que se soit.** Certains états ne permettent pas l'exclusion des dommages incidents et consécutifs, il est donc possible que les limitations ci-dessus ne s'appliquent pas dans votre cas.
9. Le frigorigène ou tout coût associé.
10. Tout produit acheté sur Internet.

Cette garantie vous confère des droits légaux spécifiques, et peut éventuellement vous ouvrir d'autres droits en fonction des lois en vigueur dans chaque juridiction.

Aux É.U. :
International Comfort Products
650 Heil-Quaker Avenue
P.O. Box 128
Lewisburg, Tennessee 37091
(931) 270-4100

Au Canada :
International Comfort Products
Division of UTC Canada Corporation
6060 Burnside Court, Unit 1
Mississauga, Ontario L5T 2T5
(905) 795-8113

Copyright 2013 International Comfort Products

Fabricants de Airquest®, Arcoaire®, Climette®, Comfortmaker®, Day & Night™, Heil®, ICP Commercial®, Keeprite®, Maratherm®, Tempstar® et autres produits de qualités distribués sous d'autres noms de marques privées.

401 06 4316 02FR Février 2014